

Pour aller plus loin...

Contacts par département

- 18 Magali DARDE**, conseillère viticole
SICAVAC - Tél. 02 48 78 51 00 magali.darde@sicavac.fr
Jean-François MORIN, conseiller biodiversité
Chambre d'agriculture du Cher - Tél. 02 48 61 59 91
jf.morin@cher.chambagri.fr
- 36 Benjamin CULAN** - conseiller biodiversité
Chambre d'agriculture de l'Indre - Tél. 02 54 61 61 45
benjamin.culan@indre.chambagri.fr
- 37 Adeline MALLET - Anne-Cécile KASPRYK**, conseillères viticoles
Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire - Tél. 06 42 24 56 69
viti@cda37.fr
- 41/45 Alice REUMAUX**, conseillère viticole
Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher - Tél. 06 10 81 25 27
alice.reumaux@loir-et-cher.chambagri.fr
- 49 Ambroise BECOT**, conseiller biodiversité
Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire - Tél. 02 41 96 75 79
ambroise.becot@maine-et-loire.chambagri.fr

Rédacteurs : Céline Cervek (CRA Centre), Magali Dardé (SICAVAC), Adeline Mallet (CA 37), Sébastien Papillon (Fédération des chasseurs 37), Alice Reumaux (CA 41), Etienne Sarrazin (LPD Touraine), Marie-Anne Simonneau (Syndicat des Producteurs de Saumur Champigny)

Rellecteurs : Ambroise Bécot (CA 49), Emmanuelle Bollotte (CA 37), Guillaume Delanoue (IFV Tours), Marie-Pierre Dufresne (FDGDON 37), Guillaume Lapaque (FAV 37), Charlotte Mandroux (Interloire), Céline Montauriol (AXERREAL), Alice Wannerooy (lycée viticole d'Amboise)

Crédit photos : Adeline Mallet (CA 37), Marie-Anne Simonneau (Syndicat des Producteurs de Saumur-Champigny),

Dessin : Yves Delcroix (CA 37)

Conception et mise en page : Sylvie Pousse (CRA Centre)

Impression : BBV imprimerie - mars 2013

Exemple d'une initiative collective : le programme Biodiversité et Paysage en Saumur Champigny

Depuis 2004, l'appellation Saumur Champigny s'est engagée dans un programme en faveur de la biodiversité, coordonné par le Syndicat des producteurs. Accompagnés par des équipes de chercheurs, les vignerons ont mis en place des Zones Écologiques Réservoirs (haies, bosquets, abords enherbés...) et un système de piégeage de nuisibles, support de recherches sur la biodiversité viticole en lien avec le paysage.

Un plan d'aménagement à l'échelle de l'aire d'appellation

Suite à la réalisation d'un **diagnostic paysager**, des stratégies d'aménagement pour chaque zone isolée (espaces viticoles éloignés de plus de 400 m des boisements existants) ont été définies. Elles visent à « **fragmenter** » les **îlots de vignes** ou à créer des corridors biologiques entre les espaces boisés afin de limiter les populations d'Eudémis qui se retrouvent dans les îlots homogènes de vignes.

En lien avec les vignerons volontaires et suite à une prospection des sites par la Chambre d'agriculture et le Syndicat, les chantiers d'implantation de haies ont débuté. Les **projets individuels** s'inscrivent dans une **optique d'aménagement collectif**.

Les aménagements réalisés



Haie de buissonnants au pied d'un mur Haie buissonnante parallèle aux rangs

78 vignerons ont participé aux campagnes de plantations de zones écologiques réservoirs. 20 km linéaires de haies ont déjà été implantés.

Les haies buissonnantes, les rampants et les arbres isolés sont adaptés au contexte viticole. Leur implantation est réfléchi **en tenant compte des contraintes techniques et matérielles liées à la conduite de la vigne** (orientation et concurrence avec la vigne, passage des machines). Les **haies buissonnantes** sont implantées parallèlement aux rangs de vignes (à 2 m) ou sur des talus larges, tandis que les **rampants** sont privilégiés sur les espaces perpendiculaires aux rangs. Les campagnes de plantation sont **adaptées au calendrier viticole** : visites en juin/juillet, préparation des sols avant ou après vendanges, plantation à partir de mi-novembre.

Financement

Le coût moyen des plantations de haies est de **2 € par mètre linéaire**, incluant l'accompagnement de la Chambre d'agriculture (montage du dossier, chantier, formation à l'entretien), l'achat des fournitures (sauf le paillage), la plantation par une entreprise spécialisée. Les travaux ont été financés par le Conseil général du Maine et Loire, l'Europe et la Région Pays de la Loire.

La biodiversité alliée du viticulteur



Quels intérêts pour l'exploitation viticole ?

La biodiversité est le vaste ensemble **du monde vivant** : faune, flore, micro-organismes, milieux dans lesquels ils vivent... Tous ces éléments, en interrelation, contribuent **au bon fonctionnement des écosystèmes viticoles** et participent ainsi à **la durabilité des systèmes de production sur le long terme** : régulation des pressions des maladies et ravageurs par les auxiliaires de la vigne, pollinisation, vie du sol...

La biodiversité, c'est également la diversité des **paysages**, créant des habitats variés pour de nombreuses espèces, contribuant **au cadre de vie** et à **l'image du vignoble**.

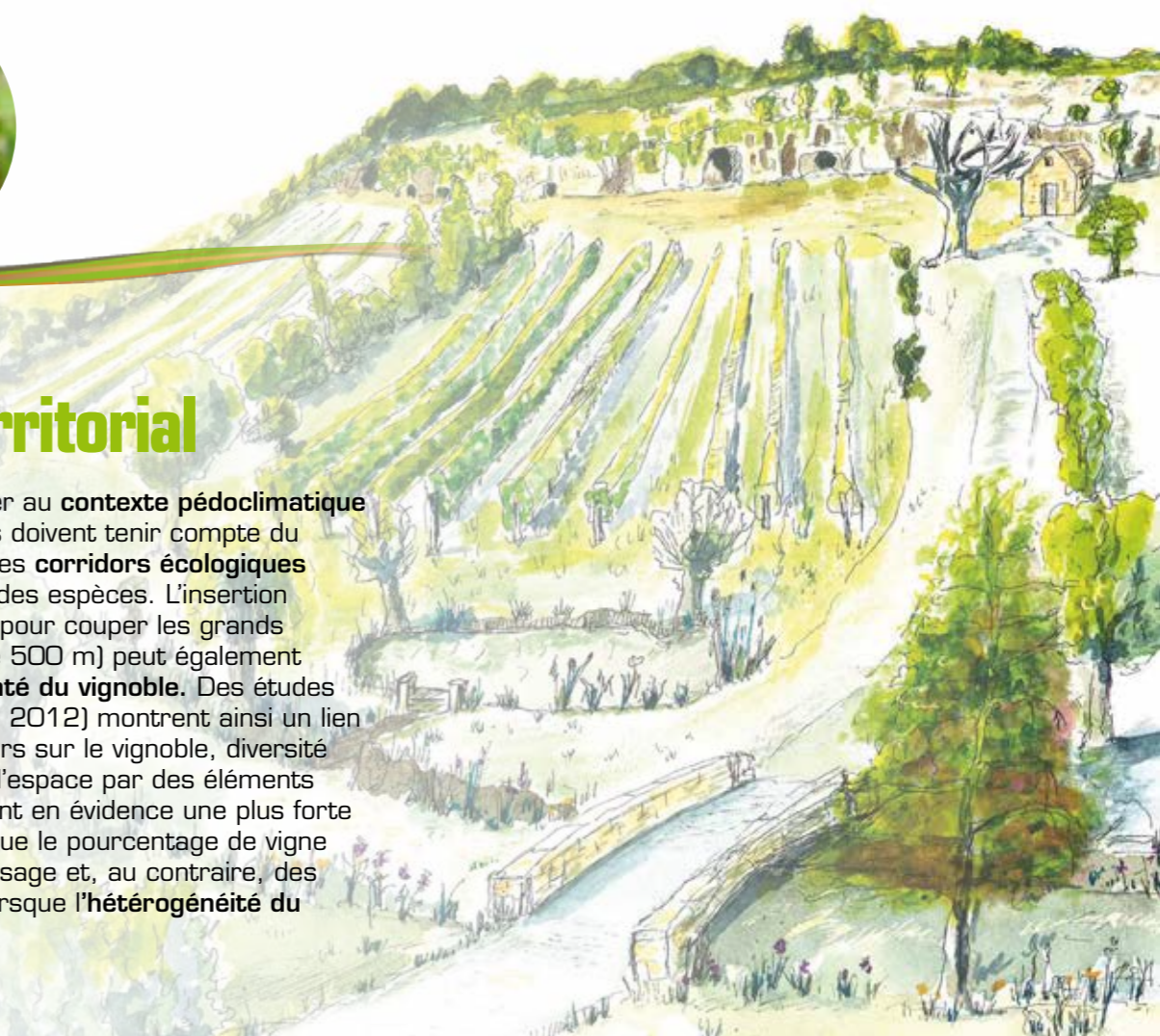
Comment agir ?

Maintenir et valoriser les richesses du patrimoine naturel existant, diversifier les milieux présents en aménageant les abords des parcelles et les inter-rangs de vigne, **limiter les perturbations** sur la faune et la flore par des modes de gestion adaptés... Des gestes simples peuvent contribuer à préserver la biodiversité ; cette plaquette propose quelques pistes.



Un enjeu territorial

Les actions sont à adapter au **contexte pédoclimatique** et aux enjeux locaux. Elles doivent tenir compte du **paysage** environnant et des **corridors écologiques** permettant la circulation des espèces. L'insertion d'éléments semi-naturels pour couper les grands îlots de vignes (de plus de 500 m) peut également contribuer à la **bonne santé du vignoble**. Des études récentes (M. Van Helden, 2012) montrent ainsi un lien entre impact des ravageurs sur le vignoble, diversité des milieux et division de l'espace par des éléments fixes. Les résultats mettent en évidence une plus forte présence d'Eudémis lorsque le pourcentage de vigne est important dans le paysage et, au contraire, des populations plus faibles lorsque **l'hétérogénéité du paysage augmente**.



Où et comment améliorer la biodiversité sur mon exploitation ?

Entretien des inter-rangs enherbés

Limiter le nombre d'interventions (broyage, fauche, tonte) pour favoriser le cycle de reproduction des insectes, de la faune, de la flore...

Réaliser ces interventions en **dehors des périodes de reproduction de la faune** (période critique = mi-avril à mi-juillet). Il est préférable de tondre avant la mi-mars (pour limiter le risque de gelée) puis de laisser la **flore spontanée** monter à graine.

Préférer la fauche ou le roulage au broyage et/ou augmenter la hauteur de coupe (> 10 cm), pour favoriser la survie des insectes auxiliaires et des micro-mammifères.

Pour favoriser les auxiliaires, **privilégier une flore spontanée diversifiée** et disposer en permanence de **différents états de végétation** des inter-rangs.

Pour diversifier les strates herbacées, vous pouvez **tondre 1 rang sur 2** puis tondre les rangs restants, si possible en attendant 2 semaines entre les 2 tontes (M. Van Helden).

Diversité des enherbements naturels

Favoriser la **diversification de la flore spontanée**, avec différentes hauteurs, époques de floraison et appétences pour la faune auxiliaire. Pour cela, avant qu'une flore composée principalement de graminées ne s'installe (au bout de 2 à 4 ans), il est possible d'effectuer un travail du sol sur quelques inter-rangs alternés tous les ans, afin de relancer une colonisation spontanée de la végétation.

Cela limitera également l'implantation de graminées concurrentielles et la compaction du sol.

La brunelle ou l'achillée millefeuille sont des plantes hôtes pour les auxiliaires. Les oiseaux sont attirés par les stellaires, chénopodes, pâturins, séneçons, mourons des oiseaux...



Si vous optez pour un semis, privilégier un **mélange diversifié** (légumineuses, crucifères, graminées...) qui apportera gîte et nourriture pour les insectes, petits mammifères, oiseaux... Les **engrais verts** offrent de multiples avantages : fertilité, structure, biodiversité du sol. En saison végétative ces couverts seront **roulés** au Rolofaca, générant l'apparition d'un **mulch** conservant l'humidité et facilitant la circulation de la faune auxiliaire. Les **légumineuses** (sainfoin, trèfle, lotier, luzerne...) sont mellifères.



Aménagement et gestion des abords de parcelles de vignes

Les insectes auxiliaires ont besoin d'un abri toute l'année...

Sur les **tournières**, préserver des **couverts enherbés** diversifiés.

Conserver les murets qui renferment des cavités intéressantes et servent d'abris, d'axes de circulation ou de gîtes d'hiver pour bon nombre d'espèces (insectes, oiseaux, micromammifères, reptiles...).

Entretien des cabanes de vigne qui font partie du patrimoine viticole et sont parfois utilisées comme nichoirs par les oiseaux...

Maintenir les points d'eau (mares) voire en créer : l'accès à l'eau est essentiel notamment pour les chauves-souris (grandes mangeuses d'insectes).

Entretien des haies existantes ou en planter, en utilisant des essences locales diversifiées, lors de la plantation de nouvelles parcelles de vigne, pour augmenter la biodiversité au sein des parcelles et servir de **corridors écologiques**.

Semer des mélanges mellifères, en bord de route, sur une largeur de 1 ou 2 mètres, pour favoriser les abeilles et autres pollinisateurs... ainsi que l'accueil du public (œnotourisme).

Conserver les arbres isolés ou les arbres fruitiers voire en ré-implanter. Ils constituent des points de repère dans le paysage, des lieux d'abris, de nidification, de nourrissage pour les insectes, les oiseaux... Ils améliorent l'image du vignoble et peuvent aussi produire des fruits !

En lisière de bois, maintenir une transition douce : strate arborée, buissonnante puis herbacée (réduit les problèmes de cicadelles).

Maintenir les fossés et talus, ces milieux aux conditions d'hygrométrie particulières sont sources de richesse biologique ; **laisser des haies spontanées** s'y développer.

Maintenir ouvertes les cavités hébergeant des chauves-souris (grottes...) et **limiter leur dérangement** en période d'hibernation (octobre à mars). La Ligue pour la protection des oiseaux peut vous proposer des solutions.

Gestion des terres enherbées (prairies...)

La pratique d'une **seule fauche tardive annuelle, fin septembre**, permettra à la flore naturelle de se régénérer (sauf problème d'adventices indésirables). Planter des **mélanges d'engrais verts** (graminées/légumineuses) ou laisser se développer un **enherbement spontané** sur les parcelles en attente de plantation ou de replantation.

Pour préserver la faune lors de l'entretien :

- Raisonner le **sens de fauche pour faire fuir les animaux vers l'extérieur**
- **Limiter la vitesse à 12 km/h** (6 km/h pour le 1^{er} et les 4 derniers rangs)
- Possibilité de **fixer une barre d'envol** à l'avant du tracteur pour effaroucher la faune
- Ne pas faucher la nuit

Interventions sur les rangs de vigne

La biodiversité participe à la régulation naturelle des ravageurs. Les typhlodromes ont permis d'arrêter les traitements acaricides depuis que ces auxiliaires suffisent à maintenir les araignées rouges sous leur seuil de nuisibilité.

Choisir les produits phytosanitaires les moins nocifs pour l'environnement, les auxiliaires et l'homme. Cette information est consultable sur les fiches techniques des produits ou sur le référentiel des produits phytosanitaires des Chambres d'agriculture.

Recourir à des **méthodes de lutte alternative** (comme la confusion sexuelle) lorsqu'elles existent.

Eviter les désherbages chimiques en plein, au profit de la mise en place d'un couvert (naturel ou semé) couplé ou non à un travail du sol, en fonction de la vigueur de la vigne et du potentiel du sol.

Raisonner les traitements, à l'aide de **mesures prophylactiques**, en observant la vigne, pour ne traiter qu'en cas de dépassement des **seuils de nuisibilité**.